



LE PRESIDENT

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Date et Lieu : 31 Janvier 2023 au siège du CCM-Côte d'Ivoire

Heure de début : 10 h 18 min

Heure de Fin : 12 h 55 min

Présence Effective : 22 Personnes

Président de Séance : Dr. AMETHIER Solange

Quorum : 14 / 25

Nombre de Personnes du Secteur Public : 03

Nombre de Personnes du Secteur Privé : 02

Nombre de Personnes de la Société Civile : 06

Nombre de Personnes des Populations Clés : 01

Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux : 02

Nombre de Personne des PR : 00

Equipe Pays du Fonds Mondial : 00

LFA : 00

Personnel Secrétariat Permanent CCM-CI : 07

Membres du Comité de Suivi Stratégique : 00

Autres membres du CCM-CI (suppléants – Invités) : 01

Préambule :

Le Secrétaire Permanent a annoncé le quorum à 14 / 25, ce qui permettait le démarrage de l'Assemblée Générale extraordinaire de ce jour.

Il a situé le contexte de la rencontre de ce jour qui a été sollicitée par les membres de l'Assemblée Générale le 18 janvier 2023 à l'Hôtel Rose Blanche pour débattre du point un (1), de la lettre du CCM-Hub transmise à Mme la présidente et poursuivre la révision des textes du CCMCI.

Il a laissé toute la place à la présidente du CCM-CI pour son mot de bienvenue.

Elle a remercié tous les membres pour leur présence, leur disponibilité toutes les fois que le besoin s'est fait sentir.

ORDRE DU JOUR

- 1- Echanges sur la lettre du CCM HUB adressée à Mme la Présidente
- 2- Finalisation du Règlement Intérieur
- 3- Divers

Cet ordre du jour proposé à l'assistance a connu un amendement selon l'ordre ci-dessous :

- 1- Echanges sur le premier point de la lettre du CCM HUB adressée à Mme la Présidente
- 2- Divers

Le précédent point 2 (Finalisation du Règlement Intérieur) a été soustrait pour faire l'objet d'un atelier vu l'importance du sujet.

L'ordre du jour amendé a été adopté à la majorité des membres présents.

Gestion des cas de conflit d'intérêt

Au nom de tous les partenaires Dr. SHABANI du PEPFAR, a demandé à tous les membres présents de bien vouloir déclarer tout éventuel cas de conflits d'intérêt relatif à l'ordre du jour de la rencontre. Aucun cas de conflit d'intérêt n'a été déclaré conformément à l'ordre du jour de la réunion.

1. Echanges sur le premier point de la lettre du CCM HUB

La méthodologie adoptée pour traiter de la question était de lire entièrement le courrier et passer aux discussions par la suite.

Après la lecture de ladite lettre, on retient des échanges, qu'à l'exception de la Représentante de l'Ambassade des Etats-Unis en Côte d'Ivoire qui a relevé qu'il est important de ressortir clairement pourquoi et comment le CCM-CI ne serait pas en mesure de finaliser ces préalables à savoir la finalisation des textes de l'ICN entre le 20 Mars et mi-Avril 2023, les membres présents ont décidé de prolonger par consensus, le mandat du bureau 2019-2022, jusqu'à la fin du mois de mai 2023. Le nouveau bureau 2023-2026 sera mis en place au plus tard fin juin 2023.

Les dates ci-dessous ont été retenues par l'Assemblée Générale :

- Du 29 au 30 mars 2023 : Atelier de révision des textes (Statuts et Règlement Intérieur) du CCM Côte d'Ivoire.
- Le 26 Avril 2023 Assemblée Générale d'endossement des textes révisés.
- Le 3 mai 2023, Assemblée Générale de présentation des nouveaux membres de l'AG du CCM-CI.

Divers

Aucun point de divers n'a été enregistré.

Mme la présidente a réitéré ses remerciements à tous les membres de l'AG pour leur présence et les échanges qui ont permis de déboucher sur un consensus. Avant de mettre un terme à l'AGE, elle a tenu à préciser que le Bureau Exécutif et les membres de l'AG ne feront rien pour mettre à mal le processus du GC7 encore moins l'éligibilité de la Côte d'Ivoire. Elle a remercié également le Fonds mondial pour les différents appuis et a mis fin à l'AGE en sa session du 31 janvier 2021.

Rédigé le 1^{er} février 2023 par Mme YAPI Dorothée

Validé par l'AG le 22 février 2023

Pièce jointe : Lettre du CCM-Hub

Dr. AMETHIER Solange

